



Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mardi, 4 septembre 2018 à 17 h, au Centre administratif, Commission scolaire Central Québec, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire (visioconférence)
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent (visioconférence)
	Sara Downs	Commissaire (visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent (visioconférence)
	Wyna Marois	Commissaire (visioconférence)
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jo Rosenhek	Commissaire (visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (visioconférence)
Absent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Jean Robert	Vice-président
	Aline Visser	Commissaire
En présence:	François Garon	Technicien informatique
	Yves Lambert	Président, SECQ (visioconférence)

18-09A.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 17 h 02.

Il est noté que le Président et le Directeur général étaient présents au Centre administratif et qu'il y avait quorum.

18-09A.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour tel quel.

18-09A.03 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

18-09A.04 Modification du calendrier scolaire 2018-2019 – secteur jeunes, région de Québec

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a adopté lors de la séance ordinaire du 21 mars 2018 le calendrier scolaire pour l'année 2018-2019 (secteur jeunes, région de Québec);

ATTENDU QUE des élections provinciales auront lieu le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QUE tel que stipulé à l'article 305 de la Loi électorale, les commissions scolaires doivent permettre l'usage gratuit de leurs locaux pour l'établissement des bureaux de vote;

ATTENDU QUE de nombreuses écoles dans la région de Québec ont été contactées pour que leurs écoles puissent être utilisées comme bureaux de vote le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QUE tel que stipulé à l'article 305 de la Loi électorale, le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans une circonscription où se tient une élection;

ATTENDU QUE tel que stipulé à la section 16 du Régime pédagogique, le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs;

ATTENDU QUE les trois journées de fermeture pour tempête de neige / fermeture d'urgence ont toutes été utilisées au cours des trois dernières années;

ATTENDU QUE afin de permettre l'unanimité des journées pédagogiques dans la région de Québec, il serait fortement recommandé de déplacer la journée pédagogique du 21 septembre 2018 au 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QUE les syndicats et les associations ont été consultés et ont approuvé le calendrier révisé;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires adopte le calendrier scolaire révisé pour l'année scolaire 2018-2019.

18-09A.05 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

18-09A.06 Ajournement

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek de lever la séance à 17 h 07.